

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 86 (1994)

Artikel: Mesures constructives pour les sans-emploi étrangers
Autor: Kopp, Helen
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-386469>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

sur le marché de l'emploi en période de récession. Même si la reprise conjoncturelle amorcée devait aussi créer une plus forte demande de main-d'œuvre peu qualifiée, la situation actuelle offre un *terrain propice* à des mesures de politique du marché de l'emploi, en matière de formation continue.

Sources: Office fédéral de la statistique (OFS), Registre central des étrangers (RCE), «La Vie économique», Bibliographie: Kohli, U.R. (1979): *Niveau de l'emploi et exportation du chômage*, in «Wirtschaft und Recht», cahier 4. Schwarz, H. (1986): *Arbeitnehmerschutz im Rahmen der schweizerischen Fremdarbeiterpolitik*, in Schelbert H. et al. (éd), «Mikroökonomik des Arbeitsmarktes», Berne, Haupt Verlag. Schwarz, H. (1988): «Volkswirtschaftliche Wirkungen der Ausländerbeschäftigung in der Schweiz», Grüsch, Verlag Ruegger.

Mesures constructives pour les sans-emploi étrangers

Helen Kopp*

Dans les limites imposées aux dimensions du présent article, il n'est pas possible de faire le tour d'horizon complet des mesures revendiquées et exécutées en faveur de la réinsertion professionnelle des sans-emploi étrangers. En revanche, en ma qualité de responsable des projets pour chômeuses et chômeurs auprès de la Foundation de l'ECAP, et sur la base de mon expérience dans le domaine de l'élaboration et de la réalisation de projets de perfectionnement professionnel destinés aux étrangères et étrangers, je suis à même de citer en exemple des mesures concrètes et de les commenter. En outre, compte tenu de l'évaluation de ces mesures, on peut distinguer celles qui sont applicables et les autres, et insister sur la nécessité de formuler des suggestions et des revendications spécifiques pour l'avenir des sans-emploi étrangers.

Les mesures existantes en faveur des personnes étrangères consistent pour l'essentiel en cours de perfectionnement, et plus particulièrement en une majorité de cours de langues. En Suisse alémanique, il s'agit de cours d'allemand intensifs. Ces cours se basent sur l'hypothèse que, d'une part, la proportion d'étrangères et d'étrangers sur l'ensemble des chômeuses et chômeurs est élevée et que, d'autre part, la méconnaissance de la langue n'est pas la seule raison de la

* Responsable à l'ECAP des projets pour chômeuses et chômeurs

mise à l'écart du marché de l'emploi, mais qu'il est prouvé qu'elle constitue un handicap supplémentaire lors de la recherche d'un emploi.

Financés par l'assurance-chômage, ces cours ont le même objectif que toutes les autres formes de perfectionnement: accroître les chances de placement des participant(e)s sur le marché de l'emploi. Il est évident qu'à eux seuls, les cours de langues ne permettent pas d'atteindre cet objectif, d'autant que les personnes visées n'ont souvent jamais participé à un enseignement ou à un cours de formation auparavant, faute de connaissances linguistiques suffisantes, et ne peuvent guère accéder aux offres en matière d'orientation professionnelle ou de bilan individuel.

Ainsi, l'information sociale et l'offre de conseils accompagnent-elles d'office les cours d'allemand intensifs, surtout en rapport avec la recherche d'un emploi. En procédant de la sorte, on couvre, partiellement du moins, les besoins des participant(e)s en matière d'information et de conseil, dans une situation de chômage de plus en plus dure pour beaucoup et avec toutes les conséquences psycho-sociales qui en découlent.

Récemment, les offices en charge de ces problèmes insistent en particulier sur l'importance de la participation active des employeurs dans le processus d'intégration et de réinsertion professionnelle.

La même règle vaut d'ailleurs pour le perfectionnement professionnel des étrangères et des étrangers. Depuis l'année dernière, deux types de cours sont mis à l'épreuve durant une phase pilote: ils se basent sur l'intégration du cours de langue et d'une formation professionnelle de base, interaction qui fera peut-être école dans le cadre

de la mise au point de projets de perfectionnement pour personnes étrangères sans emploi. Actuellement, un cours pilote intitulé «cours élémentaire d'électronique: atelier avec cours d'allemand spécialisé et pratique professionnelle» se déroule dans le canton de Bâle-Campagne.

Ce cours, mis au point par la Fondation de l'ECAP, se base sur les théses suivantes:

1. En alliant cours de langue et cours professionnel de base, on tient compte des besoins des chômeuses et chômeurs qui ont à la fois des connaissances linguistiques lacunaires et manquent de qualifications professionnelles. En cas de chômage de longue durée s'ajoute le problème que la personne concernée s'éloigne toujours plus de la réalité professionnelle pratique, ce qui représente un handicap supplémentaire lors du placement.

2. Nous estimons que l'idéal serait qu'un tel cours unisse dans une étroite collaboration les institutions privées et les écoles professionnelles. Cette collaboration permettrait en effet d'utiliser de manière optimale les structures et les compétences existantes dans le domaine de la formation des adultes, en particulier aussi dans le secteur de la prévention du chômage.

3. La participation des employeurs en ce qui concerne la définition de leurs besoins, d'une part, et la création de places de stage, d'autre part, permet de créer un lien direct entre le programme de perfectionnement et le monde du travail; en outre, l'employeur participe à l'évaluation des cours.

Evaluation de l'offre en matière de perfectionnement

Mon expérience m'a prouvé que, selon l'évaluation interne, les cours ont eu des effets positifs pour la plupart des participant(e)s. Les résultats se mesurent en partie au moyen de critères objectifs. Par ailleurs, le cours de perfectionnement donne aussi des résultats subjectifs importants: pendant environ trois mois, ces personnes évoluent selon un rythme quotidien réglé et poursuivent un objectif précis en travaillant et en apprenant de manière intensive. La prise de conscience de leur aptitude à apprendre, le fait d'être pris au sérieux et d'être encouragés renforcent leur confiance en elles-mêmes.

Par contre, évaluer ces cours sous l'angle du marché de l'emploi est plus difficile. Il n'est souvent pas possible de dire si une personne a effectivement trouvé un emploi parce qu'elle s'est améliorée sur le plan technique grâce au perfectionnement dont elle a bénéficié, ou si c'est en raison de la corrélation de divers autres facteurs. A l'inverse, si une personne ne trouve pas d'emploi même après un perfectionnement – il s'agit là de cas très rares –, cela signifie que les buts des cours n'ont pas été atteints.

Dans l'ensemble, les résultats des offres de formation décrites sont positifs. Il s'agit à présent d'élargir l'offre, en particulier dans les régions périphériques. La Fondation de l'ECAP s'est attachée avec succès à cet objectif durant les deux dernières années dans certaines régions, en collaboration avec des institutions et des organisations qui ont une activité locale, et en particulier avec les syndicats. L'accès des étrangères et des étrangers aux programmes existants

doit à tout prix être facilité: par une amélioration qualitative de l'information, par des conseils et au niveau de la motivation. Or, cette mission, les offices du travail, faute de temps mais aussi de compétence, ne peuvent l'accomplir que dans une mesure restreinte et insuffisante. Ce type de mesures préventives exige en effet un perfectionnement professionnel du personnel concerné des offices du travail, de préférence en tenant compte des expériences concrètes et des propositions émanant d'institutions privées.

De nouvelles mesures alliant la formation et le travail devront désormais être développées, au-delà des ébauches décrites plus haut. Concrètement, il est urgent de nettement augmenter l'offre de bilans individuels professionnels et de programmes d'occupation pour personnes étrangères.

Le chômage de longue durée, toujours plus fréquent aussi chez les étrangères et les étrangers sans formation, suscite de nouvelles questions en matière de réinsertion professionnelle. Le sens véritable du perfectionnement ne doit plus être une simple formation supplémentaire à court terme, suffisant simplement pour retrouver aussi rapidement que possible un emploi. Le critère de la plus grande rapidité possible de la réinsertion ne doit pas davantage être prépondérant pour l'autorisation de nouveaux projets.

L'offre en matière de perfectionnement doit pouvoir être élargie et concrétisée sur une plus longue durée. Les restrictions imposées par la législation (tout perfectionnement professionnel doit être terminé dans le cadre du délai de 400 jours imparti au droit à des indemnités) doivent faire l'objet d'une analyse et d'une re-

mise en question au cours d'un débat de fond sur les objectifs des mesures de prévention en matière du chômage.

S'intégrer, c'est davantage qu'apprendre l'allemand

*Dario Mordasini**

Il y a 25 ans que la Fondation de l'ECAP pratique la formation d'adultes pour migrant(e)s. Son objectif principal est de favoriser l'intégration sociale et professionnelle de personnes de langue étrangère. Sur la base de six programmes d'activité du plan de 1994 de la Fondation, voici quelques-uns des aspects de la formation favorisant l'intégration qui paraissent essentiels aux instances dirigeantes de l'école.

Cours d'allemand pour personnes de langue étrangère

La connaissance de la langue locale constitue toujours l'instrument d'intégration principal des personnes de langue étrangère; de nombreuses études le prouvent. Dans le processus continu de mise au point de l'offre en matière de formation, deux aspects nous semblent particulièrement intéressants en rapport avec l'encouragement à l'intégration:

– La mise au point de cours de langues spécialisés par branche économique. L'intégration doit nécessairement se faire à la fois dans le domaine social et dans le domaine professionnel. Jusqu'à ce jour, les efforts en faveur de l'intégration se sont trop souvent déroulés sur deux voies beaucoup trop distinctes. L'organisation de cours d'allemand spécialisés permet aux participant(e)s d'acquérir des connaissances qui accroissent simultanément

* Administrateur de l'ECAP